

Procédure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	2008/2258(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2007: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies EMCDDA		
Sujet 8.70.03.07 Décharges antérieures		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire		26/03/2008
		PPE-DE FJELLNER Christofer	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures		20/02/2008
		PSE DÜHRKOP DÜHRKOP Barbara	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Affaires économiques et financières ECOFIN	2922	10/02/2009
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	KALLAS Siim	

Événements clés			
22/07/2008	Publication du document de base non-législatif	SEC(2008)2359	Résumé
20/11/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/03/2009	Vote en commission		Résumé
23/03/2009	Dépôt du rapport de la commission	A6-0175/2009	
21/04/2009	Débat en plénière		
23/04/2009	Résultat du vote au parlement		
23/04/2009	Décision du Parlement	T6-0270/2009	Résumé
23/04/2009	Fin de la procédure au Parlement		
26/09/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2008/2258(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge

Base juridique	Règlement du Parlement EP 100
Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/6/67266

Portail de documentation

Document de base non législatif		SEC(2008)2359	23/07/2008	EC	Résumé
Cour des comptes: avis, rapport		N6-0004/2009 JO C 311 05.12.2008, p. 0001	05/12/2008	CofA	Résumé
Document annexé à la procédure		05588/2009	23/01/2009	CSL	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE416.347	29/01/2009	EP	
Avis de la commission	LIBE	PE416.413	02/02/2009	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0175/2009	23/03/2009	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0270/2009	23/04/2009	EP	Résumé

Acte final

[Budget 2009/653](#)
[JO L 255 26.09.2009, p. 0137](#) Résumé

Décharge 2007: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies EMCDDA

OBJECTIF : présentation des comptes définitifs de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) pour l'exercice 2007.

CONTENU : le présent document propose un état des lieux chiffré des dépenses de l'OEDT pour l'exercice 2007. Il indique que le budget définitif de l'OEDT se monte à 14,4 millions EUR (contre 13,1 millions EUR en 2006) constitué à 93% d'une subvention communautaire.

En termes d'effectifs, l'OEDT dont le siège est situé à Lisbonne (Portugal) compte 82 postes dont 73 effectivement pourvus + 25 autres emplois (contrats auxiliaires, agents contractuels et intérimaires), soit actuellement 98 postes assumant des tâches opérationnelles, administratives, informatiques de support ou mixtes.

En 2007, les activités de l'OEDT se sont essentiellement concentrées sur :

Le Réseau REITOX : l'Observatoire anime un réseau informatisé pour la collecte et l'échange d'informations, dénommé «réseau européen d'information sur les drogues et les toxicomanies» (Reitox); celui-ci relie les réseaux nationaux d'information sur les drogues, les centres spécialisés existant dans les États membres et les systèmes d'information des organisations internationales coopérant avec l'Observatoire.

Publications:

- Rapport annuel sur l'état du phénomène de la drogue en Europe (23 versions linguistiques, publication et site web interactif),
- Questions particulières publiées avec le rapport annuel (3 éditions, publication, résumés et site web interactif, EN),
- Bulletin statistique et site web interactif comprenant plus de 350 tableaux, 100 graphiques et fichiers PDF,
- Rapport général d'activités (annuel, EN),
- Lettre d'information Drugnet Europe - 4 éditions, EN,
- Objectif drogue (documents politiques) - 3 éditions, 25 versions linguistiques,
- Études techniques et scientifiques, y compris articles et résumés scientifiques 57.

Autres sites web: création/mise à jour/développement du contenu:

- Profil des drogues,
- Résumés nationaux,
- Profils de données par pays,
- Drug treatment overviews,
- Base légale européenne de données sur les drogues,
- Banque d'instruments d'évaluation,
- Action d'échange sur la réduction de la demande de drogue,
- FONTE: système de collecte, de validation, de stockage.

Brochures promotionnelles : 3 produits ;

Produits médias : 174 produits divers ;

Participation à 230 conférences/réunions internationales ;

Organisation de 41 réunions techniques et scientifiques.

À noter que la publication complète des comptes de l'Observatoire figure à l'adresse suivante :

<http://www.emcdda.europa.eu/html.cfm/index58687EN.html>

Décharge 2007: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies EMCDDA

En adoptant le rapport de M. Christofer FJELLNER (PPE-DE, SE) sur la décharge à octroyer à l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, la commission du contrôle budgétaire appelle le Parlement européen à octroyer la décharge au directeur de l'Observatoire sur l'exécution de son budget 2007.

Constatant que les comptes annuels définitifs de l'Observatoire étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, les députés approuvent la clôture des comptes de l'Observatoire. Ils font toutefois une série de recommandations qui accompagnent l'octroi de la décharge. Outre les recommandations générales figurant dans le projet de résolution concernant la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne -voir [2008/2207\(INI\)](#)-, les députés font les observations suivantes:

- le fait que la Cour ait mis en lumière l'augmentation spectaculaire des besoins informatiques de l'Observatoire, justifiée par le déménagement de cette agence dans de nouveaux locaux et donc, le besoin de nouveaux matériels ;
- qu'il existe un désaccord entre l'Observatoire et la Norvège au sujet de la participation financière de cette dernière aux travaux de l'Observatoire ;
- qu'entretemps toutefois, un compromis a été trouvé sur cette question selon lequel la Norvège aurait effectué un paiement exceptionnel de 34.230 EUR et renoncé à l'excédent de sa contribution à l'Observatoire ; la Norvège aurait également accepté une nouvelle méthode de calcul pour ses contributions ultérieures.

Enfin, sur la question du suivi des précédentes décharges, les députés se félicitent que l'Observatoire coopère étroitement avec l'Agence européenne pour la sécurité maritime qui a également son siège à Lisbonne, pour partager les bâtiments et utiliser conjointement les infrastructures et services.

Décharge 2007: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies EMCDDA

OBJECTIF : octroi de la décharge à l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies pour l'exercice 2007.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2009/653/CE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies pour l'exercice 2007

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies sur l'exécution du budget de l'Observatoire pour l'exercice 2007

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 23 avril 2009 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 23 avril 2009). La décision d'octroyer la décharge vaut également clôture des comptes pour cette agence communautaire.

Décharge 2007: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies EMCDDA

Le Parlement européen a adopté par 581 voix pour, 12 voix contre et 39 abstentions, une décision concernant la décharge à octroyer au directeur de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies sur l'exécution du budget de l'Observatoire pour l'exercice 2007. La décision d'octroyer la décharge vaut également clôture des comptes pour cette agence communautaire.

Dans la foulée, le Parlement a adopté une résolution contenant des observations qui font partie intégrante de la décision de décharge. Le Parlement constate ainsi :

- l'augmentation conséquente des besoins en matériel informatique de l'Observatoire en raison de son déménagement dans de nouveaux locaux ;
- le désaccord persistant entre l'Observatoire et la Norvège au sujet de la participation financière de cette dernière aux travaux de l'Observatoire ;
- le compromis obtenu entre-temps avec la Norvège, lequel s'est concrétisé par un paiement exceptionnel de 34.230 EUR de la part de ce pays à la Communauté.

Sur la question du suivi des précédentes décharges, le Parlement se félicite que l'Observatoire coopère étroitement avec l'Agence européenne pour la sécurité maritime qui a également son siège à Lisbonne, pour partager les bâtiments et utiliser conjointement les infrastructures et services.

Constatant enfin que les comptes annuels définitifs de l'Observatoire étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, le Parlement approuve les comptes de cette agence et renvoie aux autres recommandations figurant à la résolution concernant la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne -voir [2008/2207\(INI\)](#)-, adoptée parallèlement.